

Communauté d'Agglomération
Valence Romans Agglo

**REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2017_143**

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf mars , à 18h 00, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à CHABEUIL, sous la présidence de madame Nicolas DARAGON.

Date de convocation du Conseil communautaire : 23/03/2017

Nombre de conseillers : - en exercice : 114 - présents : 80 - votants : 102

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

PRESENTS :

ROMAIN Michel, PRELON Patrick, RIPOCHE Bernard, MANTEAUX Nadine, NIESON Nathalie, ROLLAND Christian, COLLIGNON Bernard, GUILLON Eliane, MENOZZI Gaëtan, PAILHES Wilfrid, PERTUSA Pascal, VIDANA Lysiane, COMTE Jean-François, BELLIER François, BUIS Pierre, FUHRER Gérard, GAUTHIER Christian, HELMER Nathalie, LARUE Fabrice, BOUIT Séverine, PERNOT Yves, SAILLANT Bernard, BORDAZ Christian, ABRIAL Jacques, VITTE Bruno, ROBERT Isabelle, MEURILLON Jean, GUILHERMET Manuel, HORNY Patrice, PELAT Bernard, PEYRARD Marylène, VALLON Bernard, BRUNET Bernard, BRET René, SAYN Pierre, GUILLEMINOT Karine, COUSIN Stéphane, DESCHAMP Michel, CARDI Jean-Pierre, BROT Suzanne, GIRARD Geneviève, TRAPIER Pierre, PASSUELLO Gilles, BOSSAN PICAUD Marie-Josèphe, BROSE-TCHEKEMIAN Nathalie, COLLOREDO BERTRAND Magda, DERLY Bruno, DONGER Denis, JACQUOT Laurent, LABADENS Philippe, ROBERT David, TACHDJIAN Jeanine, THORAVAL Marie-Hélène, TROUILLER Luc, DEROUX Gérard, GUIONNET Adrien, CHASSOULIER Dominique, BOUVIER Jocelyn, LUNEL Gérard, AGRAIN Françoise, LABRIET Gérard, BRUSCHINI Jean-Jacques, BONNEMAYRE Jacques, BOUCHET Gérard, CHALAL Nancy, CHAUMONT Jean-Luc, DA COSTA FERNANDES Flore, DARAGON Nicolas, DIRATZONIAN-DAUMAS Franck, JUNG Anne, LEONARD Pascale, MAURIN Denis, MONNET Laurent, NAKIB-COLOMB Zabida, PAULET Cécile, POUTOT Renaud, PUGÉAT Véronique, ROYANNEZ Patrick, SOULIGNAC Franck, TENNERONI Annie-Paule

ABSENT(S) ayant donné procuration :

Madame FRECENON Béatrice a donné pouvoir à monsieur VITTE Bruno
Monsieur RASCLARD Hervé a donné pouvoir à madame NIESON Nathalie
Madame AUDIBERT Geneviève a donné pouvoir à monsieur MENOZZI Gaëtan
Monsieur KELAGOPIAN Jean-Benoît a donné pouvoir à madame GUILLON Eliane
Madame MOURIER Marlène a donné pouvoir à monsieur COLLIGNON Bernard
Monsieur COMBE Claude a donné pouvoir à madame TENNERONI Annie-Paule
Madame CHAZAL Françoise a donné pouvoir à monsieur PERNOT Yves
Monsieur BOURNE Claude a donné pouvoir à monsieur BORDAZ Christian
Monsieur BIGNON Daniel a donné pouvoir à monsieur FUHRER Gérard
Monsieur GROUSSON Daniel a donné pouvoir à madame BROT Suzanne
Madame ARNAUD Edwige a donné pouvoir à madame THORAVAL Marie-Hélène
Monsieur ASTIER Franck a donné pouvoir à monsieur JACQUOT Laurent
Monsieur PIENEK Pierre a donné pouvoir à monsieur DONGER Denis
Monsieur DUC Bernard a donné pouvoir à monsieur LARUE Fabrice
Monsieur QUET Dominique a donné pouvoir à madame CHASSOULIER Dominique
Madame KOULAKSEZIAN-ROMY Annie a donné pouvoir à monsieur MONNET Laurent
Madame MOUNIER Françoise a donné pouvoir à monsieur CHAUMONT Jean-Luc
Monsieur PONSARD-CHAREYRE Michel a donné pouvoir à monsieur SOULIGNAC Franck
Madame RIVASI Michèle a donné pouvoir à monsieur ROYANNEZ Patrick
Monsieur RYCKELYNCK Jean-Baptiste a donné pouvoir à madame JUNG Anne
Madame THIBAUT Anne-Laure a donné pouvoir à monsieur MAURIN Denis
Monsieur VEYRET Pierre-Jean a donné pouvoir à madame NAKIB-COLOMB Zabida

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La présente section s'équilibre à hauteur de 129 M€ soit 11 M€ de plus que pour l'exercice 2017. Le détail de cette évolution est décrit dans la présente note.

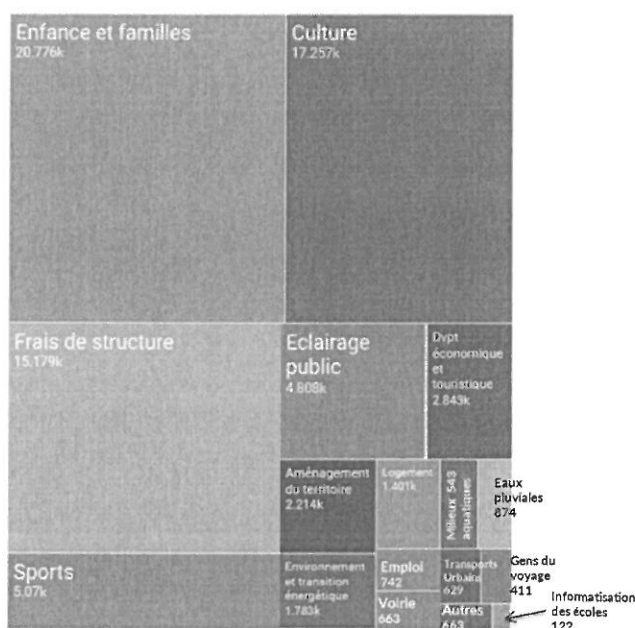
Dépenses			Recettes		
Chapitre	BP 2016	BP 2017	Chapitre	BP 2016	BP 2017
011 - Fonctionnement service	18 975 403	22 676 701	70 - Redevances	5 996 237	6 324 485
012 - Frais de personnel	35 813 241	39 841 684	73 - Fiscalités	80 772 400	88 998 000
65 - Charges externes	17 510 538	21 379 175	74 - Dotations et Financements externes	31 541 035	31 619 735
Sous-total charges de gestion	72 299 182	83 897 560	75 - Autres produits de la gestion courante	137 781	131 695
014 - reversement de fiscalité	34 253 209	29 617 345	77 - Produits exceptionnels	35 600	95 650
66 - Frais financiers	941 410	1 850 000	78 - Reprises sur provisions semi-budgétaires		1 000 000
67 - Charges exceptionnelles	481 600	689 500	015 - Atténuations de charges	8 150	233 640
042 - Amortissements	4 197 810	6 000 000	042 - Amortissements	169 600	900 000
022 - dépenses imprévues	100 000	1 000 000	Total produits de fonctionnement	118 661 003	129 303 205
023 - virement à la section d'investissement	6 487 592	6 248 800			
Total charges de fonctionnement	118 661 003	129 303 205			

Les dépenses de fonctionnement

Sur les dépenses de fonctionnement, on constate une croissance de près de 11 M€ des charges de gestion qui s'explique essentiellement par la prise en compte du budget de la communauté de communes de la Raye, la dissolution des syndicats de rivière ainsi que des charges financières issues des transferts d'emprunts réalisés fin 2016. En outre, le budget primitif 2016 retraduisait partiellement les effets des transferts de compétence de 2016. Les décisions modificatives intervenues avaient considérablement modifié la prévision majorant les frais de personnel de 3 M€ ce qui limite d'autant l'augmentation réelle de ces charges.

En outre, pour ce qui relève des modalités de facturation des services communs, il est à souligner que les Villes adhérentes se verront facturer les coûts par une diminution de l'attribution de compensation. Ainsi le budget de l'agglomération assurera l'équilibre des budgets annexes mutualisés par une charge dite externe payée au compte 658 pour 11.8 M€. Cette somme sera alors déduite des attributions de compensation des villes concernées assurant la neutralité budgétaire pour l'agglomération.

La répartition par politique publique a été établie sur la base des charges de gestion en excluant les montants refacturés aux communes du fait des services communs. Le périmètre de production de services de l'agglomération s'élève donc à 75 610 k€. Sa répartition est la suivante :



Pour disposer d'une vision plus complète des coûts de fonctionnement par ensemble de politique publique, il convient de dégager des niveaux de charge nette. Les détails suivants sont présentés en fonction du niveau de charge à supporter.

Les recettes de fonctionnement

Sur les recettes de fonctionnement, en dehors des produits des tarifs et des financements externes affectés, les recettes progressent de manière relativement insensible : + 0,3 % de budget à budget. Cette faible croissance sera à réviser une fois notifiée les bases fiscales et les dotations. Cette dernière interviendra avant la notification du FPIC dont le prélèvement a pu être estimé à 1,2 M€ sur le territoire et 400 k€ à la charge de la Communauté d'agglomération.

La fiscalité professionnelle a été estimée en progression de 3,3 % en raison des informations connues sur la cotisation foncière des entreprises et sur la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Pour la fiscalité ménages, elle serait en léger recul du fait de deux phénomènes conjoints :

- D'une part, les valeurs locatives seront faiblement revalorisées en 2017, seulement + 0,4 %. Ces dernières années, la revalorisation oscillait entre + 0,9 et + 1 %, soit une croissance deux fois plus forte.
- D'autre part, les notifications de taxe d'habitation de 2016 étaient surestimées de plus de 3,5 %. Ainsi, il faudrait une augmentation physique de plus de 3 % pour atteindre ce niveau en 2017. La baisse est probable, - 1,1 % constitue un simple ordre de grandeur.

Principales recettes fiscales dans le cadre du vote du budget				
	BP 2016	BP 2017	Variation en valeur	Variation en %
Cotisation foncière des entreprises	27 646 000	28 691 000	1 045 000	3,8%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	16 514 000	17 150 000	636 000	3,9%
Autres fiscalités économiques	4 173 000	4 070 000	- 103 000	-2,5%
Fiscalités dite professionnelles	48 333 000	49 911 000	1 578 000	3,3%
Taxe d'habitation	26 115 000	25 832 000	- 283 000	-1,1%
Taxe sur le foncier bâti	5 955 000	5 970 000	15 000	0,3%
Autres fiscalités ménages	446 000	447 000	1 000	0,2%
Fiscalités dite ménages	32 516 000	32 249 000	- 267 000	-0,8%
Allocations compensatrices	2 173 000	2 275 000	102 000	4,7%
Autres ressources fiscales	385 000	550 000	165 000	42,9%
Dotation globale de fonctionnement	20 637 000	19 370 000	- 1 267 000	-6,1%
Dotation de compensation réforme TP	458 355	458 000	- 355	-0,1%
Total des principales ressources	104 502 355	104 813 000	310 645	0,3%

La loi de finances pour 2017 fait bénéficier le secteur communal d'un abattement de 50 % sur la contribution au redressement des finances publiques. Concrètement, la perte pour 2017 sera deux fois moins forte que pour 2016. Sur la base de la période passée, le territoire a subi des pertes de dotation de l'ordre de 2,2 M€ au plus haut ce qui permet d'estimer la baisse 2017 à 50 % de ce montant.

Le montant 2017 estimé sera sans doute plus élevé après la notification des services de l'Etat, compte tenu de la revalorisation des valeurs de point pour les Communautés d'agglomération non estimable à ce jour. Toutefois, à partir des données disponibles, le niveau de dotation aurait baissé de - 6,3 M€ par rapport au droit existant en 2013... niveau qui atteindrait - 7,5 M€ en 2018. En cumulant les pertes sur la période, la Communauté d'agglomération a été privée de - 15,5 M€.

Ces baisses de la dotation d'intercommunalité correspondent au programme du mandat de l'actuel président. Dans l'attente des résultats électoraux, il est difficile de simuler les tendances à prendre en compte. Toutefois, si on projette la baisse budgétisée en 2017, la Communauté d'agglomération ne percevrait plus de dotation d'intercommunalité à la fin du mandat.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

De la même manière que pour la section de fonctionnement, il convient de comparer de budget primitif à budget primitif.

Concernant les dépenses d'investissement, on peut constater que l'effort prévisionnel d'investissement s'accroît budgétairement de plus de 6 M€ mais une bonne part correspond au glissement des crédits de paiement d'un exercice à l'autre.

L'endettement prévisionnel en 2016 était de 20.4M€. En 2017 on peut constater une légère augmentation, soit un endettement prévisionnel 2017 à hauteur de 21.1M€, en raison du glissement des crédits d'investissement non consommés en 2016.

L'autofinancement prévisionnel se décompose ainsi :

Virement de la section de fonctionnement (6,2 M€) + amortissement des actifs (6 M€)

- amortissement du passif (0,9 M€) - remboursement du capital de la dette (4,3 M€)

= 7 M€ en 2017

Les 38,7 M€ de dépenses d'équipement sont donc autofinancées à hauteur de 18%. Pour mémoire en 2016, l'autofinancement se situait à hauteur de 8,4 M€, cette atténuation correspond essentiellement à la baisse de dotation de l'Etat pour 2017.

Dépenses			Recettes		
Chapitres	BP 2016	BP 2017	Chapitres	BP 2016	BP 2017
2 - Dépenses d'équipement	32 416 905	38 748 799	10 - Dotations	3 134 867	4 050 000
25 - Participations financières	5 400 000	0	13 - Subventions	3 803 461	2 387 224
16 - Remboursement du capital de la dette	2 133 000	4 314 000	16 - Nouveaux emprunts	22 529 175	25 445 275
458 - Opération pour compte de tiers	182 200	128 900	458 - Opération pour compte de tiers	167 000	55 400
Autres ressources	45 000	45 000	Autres emplois	29 000	0
040 - Amortissements	169 800	900 000	040 - Amortissements	4 197 610	6 000 000
Total charges d'investissement	40 348 905	44 136 699	021 - Virement de la section de fonctionnement	6 487 592	6 198 800
			Total produits d'investissement	40 348 905	44 136 699

Vu l'article L1612-20 du Code Général des collectivités territoriales qui rend applicable aux établissements de coopération intercommunal, l'ensemble des dispositions relatives aux votes des budgets dans les communes,

Vu la nomenclature budgétaire M14,

Le Conseil communautaire à :

- Contre : 8 voix
- Abstention : 3 voix
- Pour : 91 voix

DECIDE :

- **d'approuver** le budget primitif 2017 du budget principal de Valence Romans Agglo dans toutes ses composantes y compris l'annexe d'attribution des subventions, qui s'équilibre à hauteur de 129 303 205 € en fonctionnement et de 44 136 699 € en investissement,
- **d'autoriser et de mandater** le Président ou son représentant, monsieur Christian GAUTHIER, Vice-président, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme
Fait à Valence, le 6 avril 2017
Le Président,
Par délégation,
Emmanuelle CHAMBARD
Directrice Générale Adjointe

Valence Romans Agglo

Rovaltain - Avenue de la gare
BP 10388

26958 Valence Cedex 09

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat dans le département de leur publication.